

INSCRIPTION 2023-2024

Pièces à fournir au dossier

- EXEAT** : (certificat de radiation) délivré par l'établissement d'origine.
La production de ce document est obligatoire pour procéder à l'inscription pour les nouveaux élèves
- Photocopie de la carte nationale d'identité de l'élève recto/verso
- Attestation de recensement (pour les jeunes de plus de 16 ans)
- Attestation de la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense : classe de 1ère et Terminale)
- Assurance Scolaire
- Fiche urgence infirmerie + Copie carnet de santé (vaccinations)
- Copie DNB (Relevé de notes) **pour les classes de 2nde uniquement**
- Copie ASSR2 **pour les classes de 2nde uniquement**
- Inscription AGROCAMP'S **pour les classes de 2nde uniquement**
- Justificatif Allocation Rentrée Scolaire (Août 2023)
- Fiche élève de renseignements « Intendance et Comptable » à compléter
- RIB (**obligatoire même si vous ne demandez pas de prélèvement automatique**)
- Prélèvement automatique (**si vous optez pour ce mode de paiement**)
 - Demande de prélèvement automatique (recto)
 - Mandat de prélèvement SEPA (verso)
 - RIB

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ

Les documents actualisés concernant la rentrée 2023 (trousseau pour les internes, fournitures scolaires, dates des stages, règlements et autres...) seront consultables sur le site internet du lycée à partir de début juillet 2023)

<https://agrocampus64.fr/lpa-oloron-sainte-marie-infos-pratiques/>



Etat Civil de l'élève

Sexe

F

M

NOM :

Tous les prénoms :

Né (e) le :

à

Dépt :

Adresse :

Code postal Commune :

☎ fixe :

☎ portable de l'élève :

mail de l'élève :

CLASSE :

Régime :

Interne

½ Pensionnaire

Externe

Assurance : N° DE CONTRAT :

Compagnie d'Assurance :

Scolarité de l'élève

Langue vivante :

Demande d'inscription : à la section sportive

oui *

non (Renseignements sur le site www.oloron.educagri.fr)

FORFAITS - INTERNAT / 1/2 PENSION

Pour les familles les plus éloignées, l'internat pourra être ouvert à partir du dimanche soir (arrivée entre 21 h 00 – 21 h 30), sur décision du chef d'établissement (**les demandes seront étudiées au cas par cas**). Le dimanche soir, la restauration n'est pas prévue.

Responsable(s) de l'élève

- Père et mère conjointement
 Mère seule
 Père seul
 autre cas (préciser.)

Situation de famille des parents de l'élève

(en cas de divorce ou séparation joindre un jugement de divorce ou document juridique précisant l'autorité parentale)

RESPONSABLE LEGAL N° 1

- célibataire marié divorcé pacsé
 vie maritale veuf séparé remariage

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél domicile : Tél portable :

e-mail obligatoire :

Situation professionnelle

- en activité chômage retraite

Profession :

Nom employeur :

Adresse :

 :

RESPONSABLE LEGAL N° 2

- célibataire marié divorcé pacsé
 vie maritale veuf séparé remariage

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél domicile : Tél portable :

e-mail obligatoire :

Situation professionnelle

- en activité chômage retraite

Profession :

Nom employeur :

Adresse :

 :

Situation particulière

- famille d'accueil foyer autre

Nom, prénom :

Adresse :

 Fixe : portable :

Référent de l'élève (éducateur) :

Nom, prénom :

Adresse :

 professionnel :

En cas d'absence et d'urgence, indiquer le(s) nom(s) des personnes pouvant être contactées :

Nom et prénom :

N° tél. fixe : Portable : Lien de parenté :

Cursus scolaire : Nom du dernier établissement fréquenté :

Adresse :

Classe : Diplôme obtenu :

■ Autorisations :

Je soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal) :

agissant en qualité : père mère tuteur (trice)

responsable légal de (nom/prénom de l'élève) : Classe de :

1 - pour les DEMI-PENSIONNAIRES UNIQUEMENT

SEMAINE
Possibilité d'arriver et de quitter l'établissement en fonction des heures de début et de fin des cours de la journée, donc éventuellement après 8h00 le matin et avant 17h30 le soir
<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

2 - pour les internes MINEURS

<u>Départ le mercredi à 12h00 et retour au lycée JEUDI MATIN à 8h00</u>	<u>J'autorise mon enfant à quitter le lycée le mercredi après midi à 13 h 00 jusqu'à 17h 30 - Navette organisée par le lycée : départ 13 h 00</u>	<u>Je n'autorise pas mon enfant à quitter le lycée le mercredi après midi</u>
<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Toute demande de modification de sortie doit être stipulée par écrit au Conseillère Principal d'Éducation

2 - pour les internes MAJEURS

Départ le mercredi à 12h00 et retour au lycée à 18h30	Départ le mercredi à 12h00 et retour au lycée JEUDI MATIN à 8h00	Je possède un véhicule: <input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marque : <input type="text"/>
		Immatriculation : <input type="text"/>

- Possibilité pour l'élève Majeur de sortir de l'établissement après la dernière heure de cours de l'après-midi.(avant 17h30, retour pour 18h00).

4 - autorise n'autorise pas

ma fille, mon fils à participer aux sorties culturelles et sportives non obligatoires organisées par l'établissement.

5- autorise n'autorise pas

la diffusion d'images dans le cadre des photos de classe et d'identité et dans le cadre des films et de publications présentant l'établissement scolaire.

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS)

- Percevez-vous l'allocation de rentrée scolaire ?

OUI NON Si oui, vous devrez joindre le justificatif du **mois d'Août 2023 dès réception**

- Par qui ? C.A.F. M.S.A.

(Les élèves bénéficiaires de l'A.R.S percevront une allocation de restauration scolaire qui sera déduite de la facture de demi-pension ou de pension)

Accusé de réception

2023-2024

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :

Responsable légal de l'élève :

En classe de :

reconnais avoir pris connaissance :

- ✓ du règlement intérieur du Lycée des Métiers de la Montagne comprenant l'annexe du règlement de restauration
- ✓ du règlement intérieur de l'exploitation agricole
- ✓ de la Charte d'utilisation du matériel informatique et d'Internet

Je reconnais également avoir été informé(e) que des dispositions techniques ont été prises afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes et des connexions Internet).

Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'établissement à l'adresse suivante:

<https://agrocampus64.fr/lpa-oloron-sainte-marie-infos-pratiques/>



A :

le :

Signature du responsable légal
(Elève mineur)
Précédé de la mention Lu et Approuvé

Signature de l'élève majeur
Précédé de la mention Lu et Approuvé